



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-178

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2026

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret /**

R24-2026-07-06-00008 - SIGNE 260706 APC Arrete 26-225 nomination CRE  
(5 pages)

Page 3

R24-2026-07-06-00009 - SIGNE APC CRE compo 6 juillet 2026 (2 pages)

Page 9

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2026-07-06-00008

SIGNE 260706 APC Arrete 26-225 nomination  
CRE

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté R24-2023-319 du 13 décembre 2023 portant nomination au**  
**comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur  
et  
Le Président du conseil régional Centre-Val de Loire

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et D.141-2-1 à D. 141-2-4 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie ;
- Vu** le décret du 22 avril 2026 portant nomination de monsieur Hugues MOUTOUH, en qualité de préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu** la délibération DAP n°21.02.01 relative à l'élection de Monsieur François BONNEAU en qualité de Président du Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 23.215 du 3 octobre 2023 portant sur la composition du comité régional de l'énergie en Centre-Val de Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n° 26.224 du 6 juillet 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 23.215 du 3 octobre 2023 portant sur la composition du comité régional de l'énergie en Centre-Val de Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-314 du 13 décembre 2023 portant nomination au comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n° R24-2024-03-01-00005 du 1<sup>er</sup> mars 2024 l'arrêté préfectoral n° 23-314 du 13 décembre 2023 portant nomination au comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courrier du Syndicat des énergies renouvelables Centre-Val de Loire du 3 mars 2026 indiquant la modification de ses représentants en région ;
- Vu** la délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire, du 10 avril 2026, relative au remplacement d'un conseiller régional démissionnaire, la modification de la composition des commissions thématiques et les désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs ;
- Vu** la délibération en date du 20 mai 2026 du syndicat départemental dénergies de l'Indre, désignant ses nouveaux représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** la délibération du bureau syndical de territoire d'énergie Eure-et-Loir du 8 juin 2026, portant désignation de ses représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courrier du 2 juin 2026 d'énergie partagée informant du changement de son représentant suppléant ;
- Vu** le courriel datant du 4 juin 2026 de l'association des maires ruraux de France listant ses nouveaux représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courriel de désignation de ses nouveaux représentants reçu de la chambre régionale de l'agriculture le 12 juin 2026 ;

- Vu** le courriel reçu de RTE le 22 juin 2026 indiquant son nouveau représentant suppléant au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courriel reçu d'ENEDIS le 22 juin 2026 indiquant son nouveau représentant suppléant au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courriel reçu d'intercommunalité de France le 25 juin 2026 portant désignation de ses nouveaux représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courriel reçu du syndicat départemental d'énergies du Cher le 26 juin 2026 portant désignation de ses nouveaux représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** le courriel reçu du syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher le 30 juin 2026 portant désignation de ses nouveaux représentants au sein du comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire.

Sur proposition conjointe du secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire et de la directrice générale des services du conseil régional Centre-Val de Loire ;

## ARRÊTENT

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Modification de la liste des membres du collège 2 des représentants de la Région**

La liste des représentants titulaires définis à l'article 3 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 est modifiée comme suit :

Titulaires	Suppléants
<b>Madame Virginia DE OLIVEIRA</b> Conseillère régionale <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Aleksandar NIKOLIC</b> Conseiller régional	<i>En attente de nomination</i>

### **ARTICLE 2 : Modification de la liste des membres du collège 3 des représentants des collectivités territoriales**

Les représentants de l'association des maires ruraux de France définis à l'article 4 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Philippe GOURLAY</b> Maire de Roussines <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Roland CAILLAUD</b>	<b>Madame Muriel BATAILLE</b> Maire de Tournois <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Bertrand HAUCHECORNE</b>

Les représentants de l'association des intercommunalités de France définis à l'article 4 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Bernard MATHAULT</b> Vice-Président CA Bourges Plus <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Marc STOQUERT</b> Vice-président CA Bourges Plus	<b>Monsieur Frantz CARON</b> Vice-Président CA Bourges Plus <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Denis POYET</b> Conseiller communautaire CA Bourges Plus
<b>Monsieur Yann LAFFONT</b> Vice-Président CA Blois Agglopolys <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Christophe DEGRUELLE</b> Président CA Blois Agglopolys	<b>Monsieur Christophe DEGRUELLE</b> Président CA Blois Agglopolys <i>en remplacement de</i> <b>Monsieur Nicolas ORGELET</b> Vice-président CA Blois Agglopolys

<b>Monsieur Gérard HENAULT</b> Président CC Loche Sud Touraine	<b>Madame Valérie GERVES</b> Vice-Présidente CC Loche Sud Touraine <i>en remplacement de</i> <i>Madame Martine TARTARIN</i> Vice-présidente CC Loche Sud Touraine
---	---

Les représentants **des syndicats mixtes et des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie** définis à l'article 4 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Olivier LE CAM</b> Vice-Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDE18) <i>en remplacement de</i> <i>Monsieur Philippe MOISSON</i> Président du Syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE18)	<b>Madame Isabelle AZEVEDO</b> SDE 18 <i>En remplacement de</i> <i>Madame Violaine LEFEBVRE</i> SDE 18
<b>Monsieur Xavier NICOLAS</b> Président de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) <i>en remplacement de</i> <i>Monsieur Xavier NICOLAS</i> Président d'Énergie Eure-et-Loir	<b>Monsieur Philippe VIGIER</b> Vice-Président de TE28 <i>en remplacement de</i> <i>Madame Dagmar BERNITT</i> ENERGIE Eure-et-Loir
<b>Monsieur Jean-Louis CAMUS</b> Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI)	<b>Monsieur Stéphane CAILLAUD</b> Membre du bureau SDEI <i>en remplacement de</i> <i>Monsieur Michel LION</i> Vice-Président SDEI
<b>Monsieur Pascal BIOULAC</b> Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) <i>en remplacement de</i> <i>Monsieur Alain BRUNET</i> Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC)	<b>Monsieur Joël NAUDIN</b> Membre du bureau du SIDELC <i>en remplacement de</i> <i>Madame Annick BARRÉ</i> Membre du Bureau du SIDELC

**ARTICLE 3 : Modification de la liste des membres du collège 4 des représentants des acteurs économiques**

Les représentants des **producteurs d'énergie** définis à l'article 5 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Rached AIT SLIMANE</b> Représentant titulaire du SER en Centre Val de Loire <i>en remplacement de</i> <i>Madame Julie LARCHER</i> Représentante titulaire du SER en Centre Val de Loire	<b>Madame Julie LARCHER</b> Représentante titulaire du SER en Centre Val de Loire <i>en remplacement de</i> <i>Monsieur Samuel NEUVY</i>

Les représentants des **gestionnaires des réseaux publics de distribution d'énergie** définis à l'article 5 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Olivier LORIOT</b>	<b>Monsieur Romain PAYS</b>

Titulaires	Suppléants
Directeur régional Enedis Centre-Val de Loire	Adjoint au directeur, chef de service clients et territoires délégué clients et territoires Enedis <i>En remplacement de Monsieur Benoît BOUZIGON Adjoint au Directeur, Délégué Clients et Territoires Enedis</i>

Les représentants des **gestionnaires des réseaux publics de transport d'énergie** définis à l'article 5 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 sont ainsi modifiés :

Titulaires	Suppléants
<b>Madame Carole PITOU-AGUDO</b> Déléguée régionale Ouest de RTE	<b>Monsieur Nicolas JUGUET</b> Directeur des Affaires Publiques de RTE Ouest <i>en remplacement de Madame Sandrine MORASSI Directrice des Affaires Publiques de RTE Ouest</i>

**ARTICLE 4 : Modification de la liste des membres du collège 5 des représentants des associations et personnalités qualifiées**

L'article 6 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 est ainsi modifié :

Titulaires	Suppléants
<b>Madame Anne-Fleur KEROUEDAN</b> Chargée du développement territorial Réseau Centre-Val de Loire	<b>Monsieur Jean-Christophe CICERON</b> Chargé du développement territorial Réseau Centre-Val de Loire <i>en remplacement de Monsieur Raphaël MERCEY Chargé du développement territorial Réseau Centre-Val de Loire</i>

**ARTICLE 5 : Modification de la liste des membres associés au titre du collège 4 sans voix délibérative**

L'article 7 de l'arrêté préfectoral R24-2023-12-13-00003 en date du 13 décembre 2023 est ainsi modifié :

Sont nommés, membres du comité régional de l'énergie en tant que membres associés sans voix délibérative :

Titulaires	Suppléants
<b>Monsieur Maxime BUIZARD-BLONDEAU</b> Président de la Chambre régionale d'agriculture <i>en remplacement de Monsieur Florent LEPRETRE Élu référent Énergie de la Chambre régionale d'agriculture</i>	<b>Monsieur Arnaud BESSÉ</b> Élu au bureau de la Chambre régionale d'agriculture <i>en remplacement de Monsieur Etienne GANGNERON Président de la Chambre d'agriculture du Cher Chambre d'agriculture du Cher</i>
<b>Monsieur Amaury MAZON</b> Délégué Territorial Centre Atlantique NaTran <i>en remplacement de Monsieur Amaury MAZON Délégué territorial Centre Atlantique GRT Gaz</i>	<b>Monsieur Christian LE GARGEAN</b> Délégué Territorial Adjoint Centre Atlantique NaTran <i>en remplacement de Monsieur Christian LE GARGEAN Délégué territorial adjoint centre atlantique GRT Gaz</i>
<i>En attente de nomination d'un représentant de la chambre régionale de métier et de l'artisanat</i>	<i>En attente de nomination d'un représentant de la chambre régionale de métier et de l'artisanat</i>

**ARTICLE 6 : Exécution du présent arrêté et publication**

Le secrétaire général pour les affaires régionales Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire et la directrice générale des services de la Région Centre Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Le présent arrêté sera également consultable sur les sites Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire et du conseil régional Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 juillet 2026

SIGNE :

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire  
Préfet du LOIRET

Hugues MOUTOUH

Le Président de la Région Centre-Val de Loire

François BONNEAU

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 1 - dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. **Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2026-07-06-00009

SIGNE APC CRE compo 6 juillet 2026

**ARRÊTE**  
**modifiant l'arrêté n°23.215 du 3 octobre 2023 portant composition du**  
**comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

et

Le Président du conseil régional Centre-Val de Loire

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et D.141-2-1 à D. 141-2-4 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie ;
- Vu** le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH, en qualité de préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu** la délibération DAP n°21.02.01 relative à l'élection de Monsieur François BONNEAU en qualité de Président du conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 23.215 en date du 3 octobre 2023 relatif à la composition au comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire ;
- Vu** la modification de la dénomination sociale du gestionnaire de transport de gaz GRTgaz en Natran depuis le 30 janvier 2025 ;
- Vu** la modification de la dénomination sociale de l'association UFC Que Choisir en Que Choisir Ensemble depuis le 1<sup>er</sup> juin 2026 ;

Sur proposition conjointe du Secrétaire général pour les affaires régionales Centre-Val de Loire et de la directrice générale des services du conseil régional Centre-Val de Loire ;

## ARRÊTENT

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Modification de la composition des membres du collège 4 des représentants des acteurs économiques**

L'article 3.4 de l'arrêté 23.215 du 3 octobre 2023, partie « membres associés » sans voix délibérative est modifié comme suit :

- un représentant des gestionnaires des réseaux public de transport d'énergie désigné par Natran en remplacement de la dénomination « un représentant des gestionnaires des réseaux public de transport d'énergie désigné par GRT-Gaz » ;

### **ARTICLE 2 : Modification de la composition des membres du collège 5 des représentants des associations et personnalités qualifiées**

L'article 3.5 de l'arrêté 23.215 du 3 octobre 2023 est modifié comme suit :

- un représentant d'associations de consommateurs particuliers désigné par Que choisir Ensemble en remplacement de la dénomination « un représentant d'associations de consommateurs particuliers désigné par UFC-Que choisir »;

### **ARTICLE 3 : Exécution du présent arrêté et publication**

Le secrétaire général pour les affaires régionales Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire et la directrice générale des services de la Région Centre Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Le présent arrêté sera également consultable sur les sites Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire et du conseil régional Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 juillet 2026

SIGNE :

Le Préfet de région Centre-val de Loire  
Préfet du LOIRET

Le Président de la Région Centre-Val de LOire

Hugues MOUTOUH

François BONNEAU

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 1 - dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. **Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**